



COMPTE RENDU RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 8 Février 2019 à 20h30

Présents : Philippe LOOS, BRILLIARD M., DOUMERGUE F., CICCARIELLO C, PERARNAUD C. GOMES D, POROLI F.

Absents excusés : CHEVRIER C, LOPEZ MT ; VERGES B..

Séance présidée par Monsieur Philippe LOOS, Maire
Secrétaire de séance : Monsieur Daniel GOMES

Après lecture de l'ordre du jour,
La séance ouvre à 20h40.

Ordre du jour

1. Validation du Compte rendu du CM du 21/12/2018

Le Conseil Municipal valide le CR à l'unanimité.

2. Validation de l'enquête publique et validation de la concertation engagée avant l'enquête publique-Approuver la modification du PLU

Maxime BRILLIARD a quitté la salle pour ne pas prendre part au débat ni au vote sur ce point.

Le conseil municipal,

Décide :

- D'approuver la modification n°1 du PLU de la commune de Formiguères tel qu'annexé à la présente délibération
- De transmettre la présente délibération et son annexe accompagnée du dossier de PLU modifié au représentant de l'Etat dans le cadre de l'exercice du contrôle de légalité
- De tenir à la disposition du public la délibération et le dossier joint en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture,
- De tenir à la disposition du public, en mairie, ainsi qu'en préfecture, aux jours et heures habituels d'ouverture le Plan Local d'Urbanisme modifié,
- D'afficher la présente délibération en mairie de Formiguères pendant un mois
- D'effectuer les mesures de publicité en vigueur dans un journal diffusé dans le département à la rubrique des annonces légales,
- De publier la présente délibération au recueil des actes administratifs mentionné à l'article R5211-41 du code général des collectivités territoriales
- D'autoriser le maire ou l'élue délégué en la matière à prendre tout acte utile et à signer toute pièce nécessaire à ce dossier

3. Demande d'aide au financement dans le cadre du fonds de concours a la communauté de communes Pyrénées catalanes

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet établi par le cabinet d'architecte SAS MARTI PUYOL ROMIEUX BET J.R INGENIERIE ET SATEC INGENIERIE, concernant les travaux de maîtrise d'œuvre du bâtiment La Calmazeille ainsi que des devis d'investissements concernant du renouvellement de matériaux à la station de Formiguères (canons à neige, câbles télékit) .

Le coût prévisionnel :

- de la maîtrise d'œuvre pour la partie tranche ferme est estimé à 14 565€ HT.

- des devis de matériaux est estimé à 21 184.10€HT

Soit un total de 35 749.10€ HT.

Nous proposons de transmettre un dossier de demande de financement concernant le Fonds de concours auprès de la communauté de communes Pyrénées catalanes pour une participation à hauteur de 50% soit 17 874.55€.

4. Autorisation à valider le choix de la commission MAPA pour la maîtrise d'œuvre de la Calmazeille

Monsieur le maire donne connaissance à l'assemblée du procès-verbal de la commission MAPA, réunie en séance du 29 Janvier 2019, qui après examen des offres et négociations a retenu la proposition suivante :

SAS MARTI PUYOL ROMIEUX BET J.R INGENIERIE et SATEC INGENIERIE sise à MIREPOIX pour un montant de 45 514.50€ HT

5-Questions diverses

Eclairage public de l'entrée de village, devis SYDEEL on attend de travailler sur les budgets pour décider des travaux qui seront réaliser, le but est de réaliser les travaux dans leur globalité, enfouissement des réseaux eaux et électricités, prévoir des candélabres plus harmonieux....

Devis proposé par Cogeam à 8 500€HT pour une étude complémentaire pour le projet UTN. Tous les membres présents sont d'accords pour prendre en charge cette étude.

La compétence tourisme, le préfet laisse un délai jusqu'au 1^{er} juin pour mettre en place un EPIC, structure propre constitué par un conseil d'administration, un directeur. Un budget doit être constitué avec les dépenses de personnels, les frais de fonctionnement et tous les frais afférents aux impressions de brochures promotionnelles.

Réunion sur l'avenir des stations de ski, un syndicat doit être crée avec des participations du Départements et des subventions de la Région.

Ce syndicat porterait tous les projets en lien avec les investissements des stations de ski.

Fin de la séance à 21h45.